

Rapport N° 2024/135

Politique inclusive au sein des structures d'accueil de l'enfance

Création d'un poste de coordinateur-riche à l'inclusion partiellement financé par le Canton

Nyon, le 15 avril 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis mentionné en titre s'est réunie le Mardi 12 mars 2023. Étaient présents Mesdames Maria Ana Borges, Monique Chevallay Piguët, Alexia Seguy et Laure Damtsas (présidente et rapportrice) ainsi que Messieurs Marius Diserens, Maurice Frei, Daniel Grosjean, Salvatore Motta, Hans Rasmus Nilsson et Bernard Ueltschi.

La Municipalité était représentée par Madame Stéphanie Schmutz accompagnée par Monsieur Christophe Bornand, Chef de service Enfance, logement et cohésion sociale. Nous les remercions pour leur présence, leur exposé et les réponses données à nos questions.

Pour Rappel :

Ces dernières années, le Canton a mis en place le concept de « l'école inclusive » en renforçant l'encadrement nécessaire pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers au sein des écoles.

Ces enfants sont également accueillis dans les unités d'accueil parascolaires et préscolaires c'est-à-dire, les unités d'accueil qui sont à la charge de la Ville:

- pour écoliers (UAPE)
- pour écoliers en milieu scolaire (APEMS)
- en milieux familial (mamans de jour) et en crèches pour ce qui concerne le préscolaire.

Depuis janvier 2022, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (la FAJE) apporte son aide financière aux réseaux d'accueil pour les accompagner dans la mise en place d'une politique d'inclusion. Cette mesure consiste à notamment encourager, financer partiellement la création de postes de coordinatrice et coordinateur à l'inclusion.

Pratiquement :

L'objectif global du poste demandé dans ce préavis, est de faire le lien entre toutes les entités parascolaires et préscolaires pour le bien-être de l'enfant à partir du moment où le diagnostic est posé. C'est également de proposer des lignes directrices générales pour l'inclusion, d'identifier et de proposer les dispositifs nécessaires à mettre en place dans les structures, d'appuyer les équipes éducatives et ainsi les parents.

- Les modalités de subvention du poste sont définies par le règlement de la FAJE – à hauteur de CHF 100'000.-

- Le service des ressources humaines de la ville a évalué le poste à CHF 122'000.- pour 0,9EPT (classe 9) laissant donc un montant de CHF 32'000.- à la charge de la ville.
- La FAJE a également produit un cahier des charges pour le poste de coordinateur à l'inclusion précis et disponible (voir pour les deux points : [FAJE Directiveinclusion_20210915_VF.pdf \(faje-vd.ch\)](#))

Conclusion :

La commission unanime approuve la création du poste de coordinatrice/coordonateur à l'inclusion partiellement financé par le Canton. Elle pense que cette coordinatrice ou ce coordinateur, favorisa l'intégration et le bien-être des enfants qui ont des besoins particuliers et de leurs familles.

Ce poste sera financé pour l'essentiel par la FAJE qui en a elle-même établi le cahier des charges. La commission apprécie également les interactions diversifiées et positives qu'apportent la diversité et l'inclusion que les enfants soient à besoins spécifiques ou pas.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/135 concernant la mise en place d'une politique d'accueil inclusive au sein du réseau nyonnais d'accueil de l'enfance,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 122'000.– au budget 2024, en augmentation du compte N° 7010.3011.00 - *Traitements* et suivants, afin de financer la création d'un poste de coordinateur-riche à l'inclusion à 90% au sein du Service de la cohésion sociale, compensé à hauteur de CHF 90'000.–;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budget 2025 et suivants ;
3. de prendre acte que la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) participera au financement de ce poste à hauteur de CHF 90'000.– annuels, montant inscrit sur le compte N° 710.4615.00 - *Subvention FAJE*, à créer ;
4. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 3'000.– sur le compte N° 190.3117.00 – *Achats matériel et logiciel informatique* pour l'acquisition d'un poste informatique (ordinateur et logiciels).

La Commission

BORGES Maria Ana, CHEVALLAY PIGUET Monique, DISERENS Marius, FREI Maurice, GROSJEAN Daniel, MOTTA Salvatore, NILSSON Hans Rasmus, SEGUY Alexia, UELTSCHI Bernard, DAMTSAS Laure (présidente et rapportrice)